COMPTE-RENDU de la REUNION du COMITE de QUARTIER

Secteur 2: "PILON - BOURGADE - Les LICES"

JEUDI 14 NOVEMBRE 2013 à 18 heures, salle Louis Blanc

Etaient présents :

Monsieur le Maire

M. GIRAUD, adjoint, coordinateur des "comités de quartiers",

Mmes ANSELMI, SERDJENIAN, adjointes,

MM. HAUTEFEUILLE, conseiller municipal délégué,

M. RUIZ, directeur général des services,

M. BEY, directeur adjoint des services techniques municipaux,

M. LEROUX, représentant la police municipale,

Melle CAMBAY, responsable du service municipal de l'environnement,

M. ILBERT, agent technique municipal,

Major ROBINET, représentant la Brigade de Gendarmerie,

M. BONHOMME, responsable local de la société PIZZORNO,

Mme Evelyn BOUCHET, coprésidente représentant les administrés,

Mesdames et Messieurs les administrés.

Excusée:

Mme Cécile CHAIX, adjointe, présidente du quartier.

M. GIRAUD ouvre la douzième session des Comités de Quartiers.

A l'appui d'un document powerpoint, il présente les principaux projets concernant la Commune dans son ensemble puis plus spécifiquement le quartier.

BILAN des REUNIONS de QUARTIERS

Depuis la mise en place de ces rencontres, le bilan est le suivant :

- 12 sessions.
- 60 réunions.
- 120 heures de séances,
- 522 pages de comptes-rendus.

A cette occasion, M. GIRAUD relève qu'au fil des mois, les doléances des administrés ont été de moins en moins nombreuses.

LOGEMENTS

La première tranche de logements, représentant 53 logements, devrait être livrée à la fin du premier trimestre 2014.

Deux autres programmes suivront :

- le Couvent : 35 logements fin 2014 / début 2015,
- l'Hôpital: 80 logements: fin 2015 / début 2016.

L'ensemble de ces appartements relève du parc locatif.

Les voies piétonnes des programmes Dalle des Lices et Couvent ont été dénommées lors du Conseil municipal du mois d'octobre. Ces constructions constitueront un nouveau quartier.

POLE ENFANCE

Ce chantier a été engagé fin juin 2012. L'ouverture de ce bâtiment est prévue pour janvier 2014.

Il est rappelé qu'il regroupera :

- une crèche de 60 places (en multi-accueil),
- une crèche familiale,
- deux accueils de loisirs pour les enfants des écoles primaires et maternelle,
- un iardin d'enfants.
- toute la restauration scolaire.

Le coût du projet est estimé à environ 7 millions d'euros.

Il est précisé aux administrés que 9 places de stationnement sous forme de "dépose minute" sont prévues afin que les parents puissent déposer leurs enfants et repartir. Ces emplacements ne seront en aucun cas réservés au stationnement permanent.

Nouveau C.C.A.S.

Inauguré le 10 octobre dernier, cet établissement public est composé :

- du service social administratif,
- du service dédié aux personnes âgées, réparti en trois activités (la maison des aînés, le portage de repas à domicile et le bureau d'aide aux personnes âgées),
- du service information jeunesse,
- des permanences sociales.

Le coût du projet est de 547.000 €.

CHAPELLE du COUVENT

Les travaux de restauration intérieure consistent en :

- la réalisation d'échafaudages intérieurs,
- la réfection complète des enduits intérieurs et des sols en carreaux de terre cuite.
- la restauration de l'ensemble des décors peints, tableaux, statuaire ...
- la restauration de la tribune en bois,
- la mise aux normes de l'installation électrique,
- l'installation d'éclairages de mise en valeur,
- la mise en place d'une installation de chauffage électrique adaptée à ce type de bâtiment.

Le coût de cette deuxième tranche de travaux s'élève à 1.154.000 €.

Le coût total des travaux est de 2.500.000 €.

La fin du chantier est prévue pour Noël 2013.

SECURITE

De nouveaux dispositifs ont été mis en place durant l'été :

- le gardiennage de la zone piétonne à l'appui de deux agents de surveillance (société privée) en poste à chaque barrière, toutes les nuits de 21 h à 3 h du matin, du 1^{er} juillet au 31 août,
- les **brigades de nuit** composées de 13 agents : 9 en rotation toute la nuit (1 brigade pédestre composée de 3 agents dans la Vieille Ville + deux véhicules en patrouille en Ville et en périphérie),
- les ilotiers: 1 agent en Mairie et 1 agent au poste de police de permanence la nuit, du 1^{er} mai au 15 septembre.

Il est à noter que d'une façon générale, le gardiennage de la zone piétonne a donné satisfaction.

CINEMA "STAR"

Une nouvelle salle de cinéma, d'une capacité de 168 places en sous-sol de l'hôtel de Paris, dont 8 places adaptées aux personnes à mobilité réduite, sera bientôt disponible. Les aménagements sont actuellement en cours de finition.

Le coût de l'aménagement est de 525.000 €.

L'ouverture est prévue pour Noël 2013.

Il est rappelé que cet équipement relève de la pleine propriété de la Ville.

MUSEE de la GENDARMERIE et du CINEMA TROPEZIEN

Les travaux débuteront en février 2014.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 1.900.000 €.

Le bâtiment sera réparti de la façon suivante :

- rez-de-chaussée : accueil, salle d'exposition temporaire et boutique du musée,
- 1^{er} étage : thème 1 : histoire du corps de la gendarmerie à Saint-Tropez et du bâtiment / thème 2 : histoire du cinéma à Saint-Tropez,
- 2ème étage : thème 3 : mythe et réalité de Saint-Tropez à travers le cinéma,
- 3^{ème} étage : bureaux administratifs et réserves des collections du musée.

ECOLE LOUIS BLANC

Les façades intérieures et extérieures de l'établissement ont été réhabilitées. Divers travaux de peinture ont été effectués, ainsi que le remplacement de la toiture du préau.

Le coût des travaux s'élève à 138.000 €.

Concernant l'horloge, elle est en attente de réception de la part de la société ROLEX.

ECLAIRAGE de la PLACE des LICES

Ce chantier consiste en la réhabilitation de l'éclairage public du secteur et comprendra :

- la rénovation totale des lanternes d'éclairage public des places Carnot, XVe
 Corps et du boulevard Vasserot,
- le retraitement des supports existants pour conserver le mobilier historique de la place.
- l'éclairage des jeux de boules mis aux normes professionnelles,
- la réduction notable de la consommation énergétique.

Les travaux ont débuté début novembre pour s'achever fin janvier 2014.

Le montant total du chantier s'élève à 395.545,80 € HT.

M. LESCA précise que la particularité du chantier consiste à conserver les luminaires existants. Ils seront retraités puis remis en place. A terme, une économie d'énergie comprise entre 30 et 40 % sera réalisée.

Concernant les boulistes, l'éclairage sera plus performant et aux normes de la fédération française de boules. Les championnats pourront ainsi être accueillis dans de parfaites conditions.

CHEMINEMENTS SECURISES

Divers aménagements ont été réalisés afin de sécuriser la circulation des piétons :

- carrefour Louis Blanc / avenue Paul Roussel,
- traverse des Tonneliers,
- sortie du parking du XVe Corps,
- boulevard des Antiboul.
- avenue Pelletier.

ENTRETIEN et NETTOIEMENT de la VILLE

Depuis le 17 octobre 2013, un nouveau prestataire, l'entreprise PIZZORNO Environnement, assure le nettoiement de la ville.

L'entreprise SITA SUD, gérée par la Communauté de Communes dans le cadre de la compétence "collecte", continue les prestations de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif jusqu'au 31 décembre 2013.

Le service Environnement reste le référent pour toutes les demandes des administrés. Concernant celles de collecte, le service les transmettra à la Communauté de Communes.

BORNES pour les VEHICULES ELECTRIQUES

Avec l'accord de la Ville, la société "plusdebornes", moyennant paiement d'une redevance pour occupation temporaire du domaine public, va équiper 8 emplacements de charge pour les voitures électriques :

- 2 bornes de charge, du 1er avril au 31 octobre, chemin de l'Estagnet,
- 4 bornes sur le parking du port, dont 2 du 1er novembre au 31 mars,
- 2 emplacements de charge en haut de la place du XVe corps.

Une borne de charge électrique, ancienne génération, est déjà en place, à proximité du bureau du parking du port.

PAROLE AUX ADMINISTRES

Traverse des Tonneliers

Une riveraine tient à signaler la difficulté de circulation rencontrée par les automobilistes depuis la mise en place de quilles sécurisant les piétons. Il est par ailleurs demandé la pose d'une entrave au stationnement très efficace à l'angle du la rue Quaranta et de cette traverse, côté gauche. Un bac à fleurs est actuellement en place mais il est systématiquement déplacé afin de permettre le stationnement d'un véhicule, dans l'angle.

Une visite sur place sera organisée afin d'améliorer la situation. Il est toutefois rappelé aux riverains l'important travail réalisé au niveau de la rue Quaranta, à leur demande

Containers

A proximité de l'hôtel "Les Palmiers", deux containers sont installés sur le trottoir. Ils gênent la visibilité des automobilistes empruntant la rue Quaranta. La sécurité des piétons est mise en danger.

Une visite sur place doit être organisée à ce sujet.

Circulation - Stationnement

Boulevard Vasserot

De nombreux scooters stationnent régulièrement sur le trottoir, au droit de la banque "Société Générale". Ce stationnement anarchique gêne considérablement l'accès des usagers aux transports publics urbains. Par ailleurs, les jours de marché, les contrevenants (deux roues ou voitures) sont très nombreux et ne bénéficient d'aucune verbalisation.

L'attention des agents de police sera attirée sur ce point.

Nettoiement et entretien de la Ville

Certains riverains ont constaté que des véhicules de la société PIZZORNO empruntent des voies en "sens interdit".

M. BONHOMME intervient pour préciser que cette procédure n'est pas normale et que des consignes strictes ont été données à ce sujet.

Des précisions sont également demandées concernant l'entretien des pentes de la Citadelle.

Melle CAMBAY informe les participants que l'entreprise PIZZORNO est chargée de collecter les corbeilles à papier. L'entretien des espaces verts du site est quant à lui géré par le C.A.T. "Les Romarins".

Les administrés sont une nouvelle fois invités à contacter le service municipal de l'environnement en cas de débordement ou d'anomalies.

Aménagements sécuritaires

Le miroir de sécurité installé à la sortie du "Casino" de l'avenue Général Leclerc n'est plus utilisable. Son remplacement est demandé.

Un phénomène de vieillissement est constaté sur ce type d'équipements qui deviennent opaques. Des dispositions seront prises.

Commerce

Des précisions sont une nouvelle fois demandées concernant le devenir d'un entrepôt de la rue Quaranta qui semblerait avoir été racheté.

Les élus ne disposent d'aucune information à ce sujet. Il est rappelé à cette occasion que les transactions concernant les commerces relèvent du domaine privé. Les services municipaux ne sont concernés que si un dossier relevant de l'urbanisme est déposé.

Vidéoprotection

Des renseignements sont demandés sur le nombre de caméras installées sur le territoire communal.

24 équipements sont déjà en place et deux supplémentaires sont en projet d'installation. Quant au parking du port, il bénéficie de 28 caméras. A terme, 30 à 35 caméras seront directement reliées au C.S.U. (Centre de Surveillance Urbaine).

Le **Major ROBINET** tient à préciser que plus de 25 % des affaires sont résolues grâce à la vidéoprotection.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que depuis deux ou trois ans, le taux d'élucidation des affaires est en effet plus important.

Police Municipale

Un riverain de la place des Lices tient à remercier publiquement la Police Municipale et notamment la brigade de nuit qui, cet été, a solutionné le problème de nuisances généré par de nombreux Sans Domicile Fixe installés à proximité de l'hôtel Byblos.

Nuisances sonores

"Le Bistro"

Cet établissement génère toujours autant de bruit. Le manque considérable de civisme est relevé.

Monsieur le Maire regrette cet état de fait. Lorsque des travaux d'acoustique sont réalisés, des résultats confortables sont obtenus. Certains établissements de la place des Lices ont d'ailleurs réalisé ces aménagements à la grande satisfaction du voisinage. Les élus font le maximum pour inciter les professionnels à s'équiper.

M. RUIZ précise que lorsqu'il s'agit de musique amplifiée, c'est la Préfecture qui est compétence. A l'occasion de la réunion du Conseil Local de Surveillance et de Prévention de la Délinquance, du mercredi 13 novembre, ce sujet a été abordé afin que les services de police et préfectoraux puissent avoir des actions graduées et concomitantes. Le Maire peut intervenir directement sur des bruits de voisinage. Le montant de l'amende s'élève à 68 € (180 € avec majoration).

En revanche, le fait de ne pas respecter la réglementation dans le cadre de la diffusion de musique amplifiée, peut entrainer très rapidement une fermeture administrative, si la Préfecture le souhaite.

"Hôtel de Paris"

Si la situation s'est nettement améliorée au niveau du "Château Saint-Tropez", certains administrés ont relevé quelques débordements générés par l'Hôtel de Paris.

Cet établissement sera sensibilisé sur les nuisances qu'il occasionne.

A l'appui de quelques chiffres, **M. GIRAUD** dresse un bilan des actions de police en matière de nuisances sonores :

En 2012:

- 103 appels d'administrés au sujet de nuisances sonores,
- 63 nuisances constatées,
- 6 procès-verbaux rédigés* (4 à des particuliers -2 à des établissements recevant du public)

En 2013:

- 82 appels d'administrés,
- 52 nuisances constatées.
- 7 procès-verbaux rédigés* (5 à des particuliers 2 à des établissements recevant du public)

Soirée des Voiles

Un riverain informe les élus et les services municipaux que des nuisances, à la limite du tolérable, ont été relevées dans le secteur à l'occasion de cette soirée musicale organisée sur la place des Lices.

Une autorisation municipale a bien été délivrée à cette occasion mais il a toutefois été constaté par Monsieur le Maire la puissance du niveau sonore. Les services seront vigilants pour l'avenir.

"Fête des Belges"

Un administré témoigne que les mêmes problèmes ont été constatés à l'occasion de cette soirée.

Service municipal de l'Environnement

Des précisions sont demandées concernant les missions confiées à ce service.

^{*} coût de l'amende forfaitaire : 68 €

Melle CAMBAY dresse un bilan non exhaustif des tâches relevant de son service :

- nettoiement de la Ville,
- végétation débordante,
- espaces verts,
- élagage des arbres,
- traitement phyto sanitaire,
- lutte contre les moustiques,
- chauve-souris.
- les nuisibles.
- etc ...

Toutefois, les immeubles menaçant ruine ou péril, relèvent de la compétence du service municipal de l'urbanisme. Quatre arrêtés municipaux de "péril imminent" ont d'ailleurs été pris depuis de début de l'année.

Végétation débordante

Les abords de la route des Carles (en direction de "Bella Vista") sont encombrés par de la végétation. Cette portion de voie ne dispose d'aucun trottoir. Il est nécessaire d'entretenir les haies pour faciliter le déplacement des piétons.

Le service Environnement interviendra auprès des propriétaires contrevenants.

<u>Publicité</u>

Un mur, situé boulevard des Antiboul, au carrefour avec la rue des Conquêtes, est envahi d'affiches publicitaires. L'impact visuel n'est pas des plus heureux.

Une action pourra être entreprise à ce sujet par le biais du service de l'urbanisme.

A cette occasion, il est précisé que l'utilisation d'enseignes et de pré-enseignes est règlementée. Il est toutefois difficile d'interdire à un établissement de se signaler. Les services municipaux peuvent en revanche intervenir au niveau de l'éclairage et des couleurs utilisées.

CONCLUSION

Monsieur le Maire tient à remercier les participants pour leur présence lors des différentes réunions de quartiers. Ces rencontres sont très utiles car elles permettent, dans un contexte agréable, de pouvoir s'exprimer.

Si l'on dresse un bilan, depuis la mise en place de ces séances, on pourra constater que grâce aux remarques, une nette amélioration est à relever. Les élus essayent de corriger les dysfonctionnements signalés ou constatés. L'essentiel est le suivi accordé aux différentes requêtes.

Certains problèmes sont difficiles à régler à SAINT-TROPEZ car les rues sont étroites, peu conçues pour la circulation et autres.

L'essentiel est d'arriver à ne pas hésiter à tenter des expériences et de les modifier, si nécessaire, pour améliorer la qualité de vie.

La séance est levée à 19 heures 30.

P/O La Présidente du quartier,

L'Adjoint coordinateur,

Georges GIRAUD